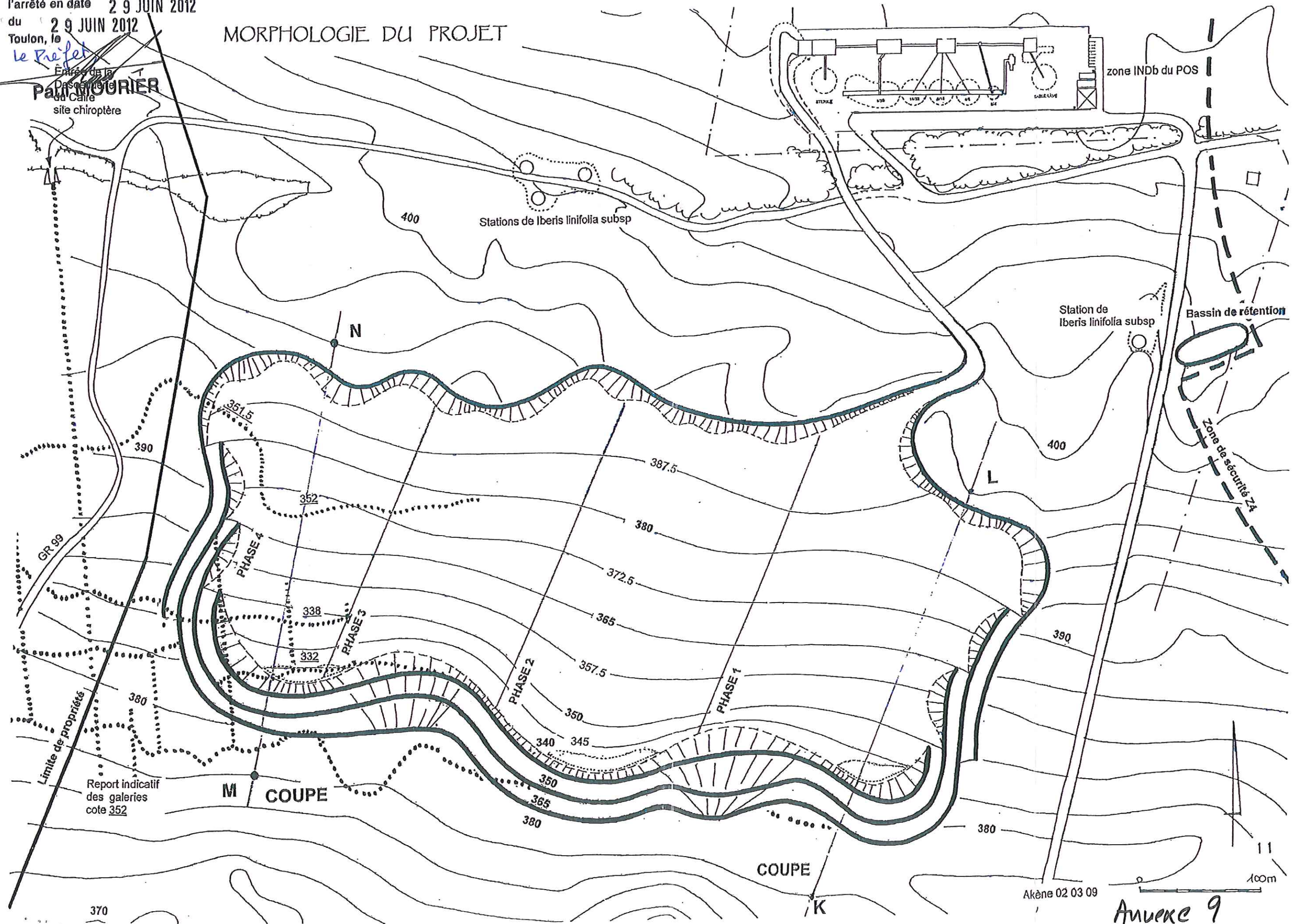


VU pour être annexé
l'arrêté en date 29 JUIN 2012
du 29 JUIN 2012
Toulon, le

Le Préfet
Palmier
du Calé
site chiroptère

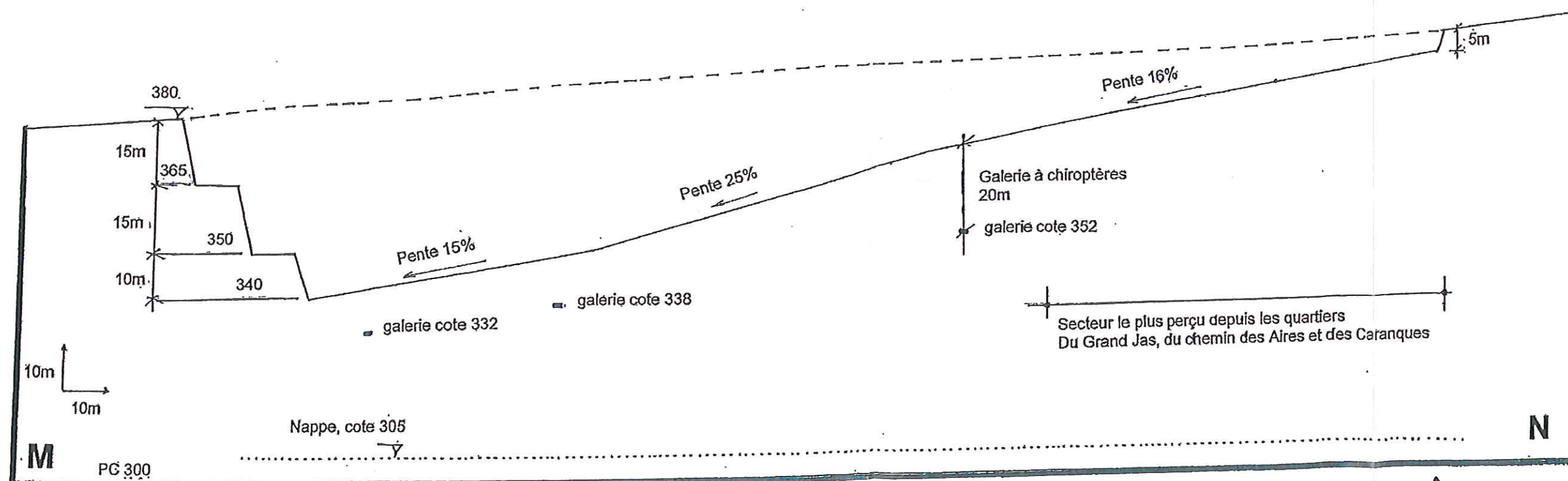
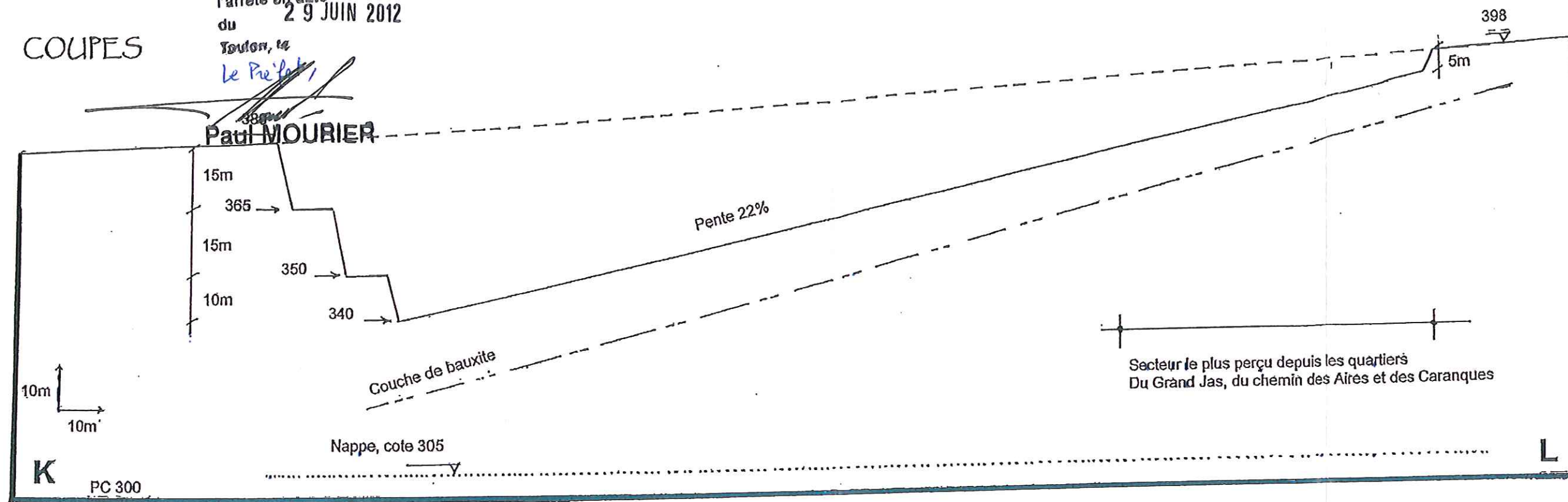
MORPHOLOGIE DU PROJET



Annexe 9

VU pour être annexé à
 l'arrêté en date 29 JUIN 2012
 du 29 JUIN 2012
 Toulon, le
 Le Préfet,

COUPES



Annexe 10

VU pour être annexé

l'arrêté en date 29 JUIN 2012

du 29 JUIN 2012

Toulon, le
Le Préfet

PRINCIPES DE VEGETALISATION

Entrée de la
Descenderie
du Caire
site chiroptère

PAUL MOURIER

PLANTATION « MASQUE » DE PIN

zone INDb du POS

Stations de Iberis linifolia subsp

ACCOMPAGNEMENT DU FRONT NORD
Apport de terre en appui du front rocheux
de 5 m de dénivelé, enherbement
sélectionné et boisement de chênes verts et
pubescent avec leur cortège d'arbuste et
d'arbrisseaux

Station de
Iberis linifolia subsp

ACCOMPAGNEMENT DES
TERRASSEMENTS EST
Idem front nord

SILLON - BANDE BOISEE
Sous solage profond, apport de terre et
plantation de chêne pubescent avec le
Cortège d'arbrisseaux locaux (erbousier,
viorne, érable, pistachier, sorbier ...)

ILOTS BOISES
Même mise en œuvre
que les bandes boisées

BOISEMENT DE RISBERME

RUPTURE DU FRONT ROCHEUX
Elargissement des risbermes
Apport de terre en appui du front rocheux
Plantation de jeunes plants de chêne et
Cortège d'arbustes et arbrisseaux

FALAISES - MILIEUX RUPESTRES PRIVILEGES
Fracturation du socle rocheux de la risberme,
apport de terre, plantation à dominance d'arbustes,
ponctuation de quelques chenes

RUPTURE DU FRONT ROCHEUX

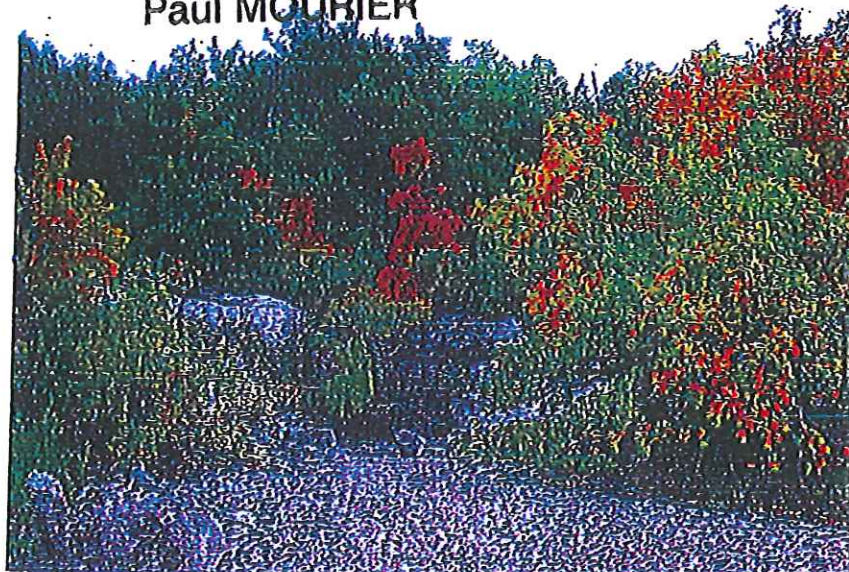
COUPE

Akène 02 03 09

Annexe 11

100m

Le Préfet,
Paul MOURIER



Ambiances végétales de l'état des lieux en référence

Palette végétale arborée : chêne vert et pubescent, érable de Montpellier, cormier, sorbier
Arbustes et arbrisseaux : ciste blanc, romarin, filaire, viorne, arbousier, daphné, cade, alaternes ...

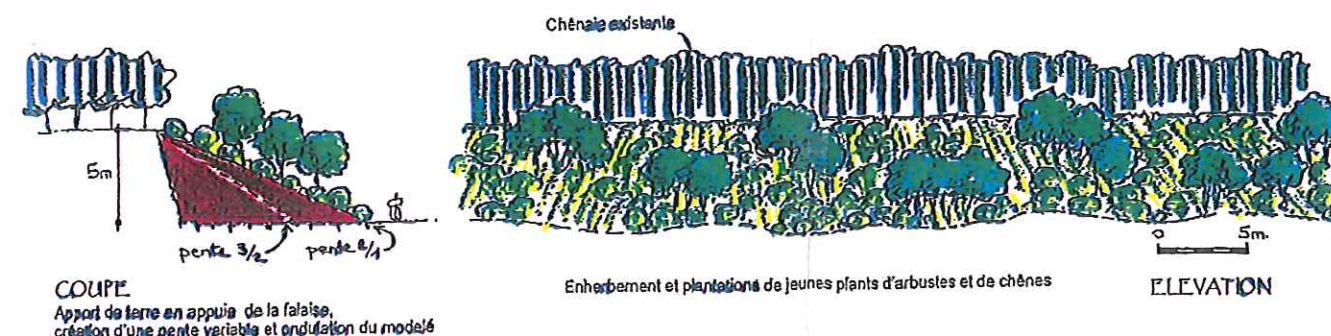
Propositions

Les plantations seront effectuées sous forme de jeunes plants forestiers avec engrais pastille, plaque de paillage et manchon antirongeur (technique ONF). Densité pour les arbres 1 / 9m² et pour les arbustes 1 / m².

Préalablement à la plantation le socle rocheux sera fracturé par passage de « riper ». De la terre de décapage de la plate forme de concassage sera apportée en appuie des déblais rocheux, nappée sur les risbermes et placée en cordon au droit des futurs îlots boisés.

La répartition des végétaux sera aléatoire, un effet souple et naturel sera recherché.

Au pied du front sud, des marres temporaires pourront se former de façon naturelle au droit des points bas.



L'objectif est de gommer l'aspect de falaise dont la différence chromatique avec le boisement d'arrière plan sera un point d'appel tout particulièrement perçu depuis le quartier des Caranques. Pour ce faire :

- Fracturation du pied de falaise (pour faciliter la circulation de l'eau et l'encrage racinaire des végétaux)
- Apport de terre (issu du décaissement de la plate forme de concassage) en appuie de la falaise (sur 5m de haut pente variable de 3/2 à 2/1 afin de créer une ondulation du modelé)
- Enherbement sélectionné des emprises avec une flore herbacée et ligneuse en référence aux pelouses sèches du site
- Plantation de jeunes plants selon la palette ci contre. Arbres densité un arbre/9m², arbustes et d'arbrisseaux sur un tiers des surfaces seulement, densité 1 arbuste / m².

SILLONS et ILOTS BOISES

L'objectif est de créer des masques en quinconce depuis les perceptions riveraines périphériques au site.

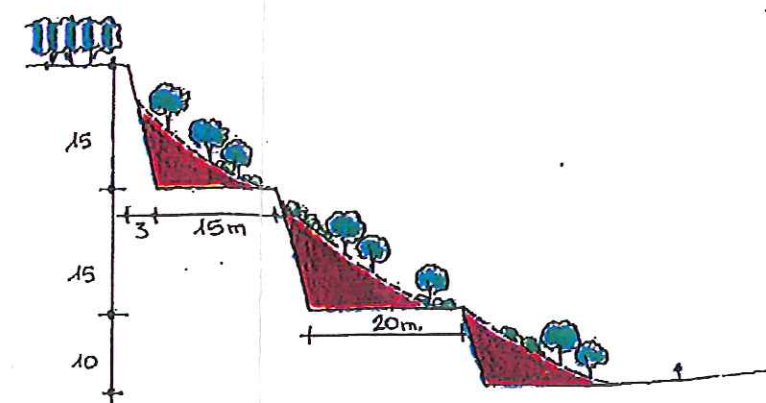
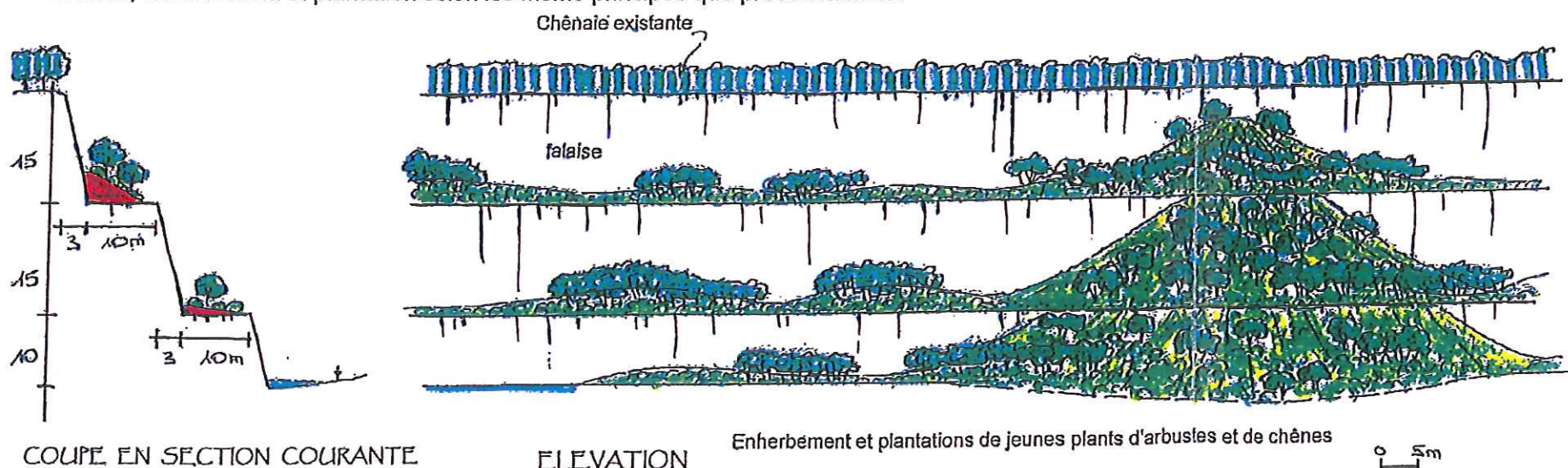
La mise en œuvre de ces bandes boisées suppose :

- La fracturation du socle rocheux par sous solage
- Un apport de terre issu du décaissement de la plate forme de concassage sur 0,8m d'épaisseur env
- Un enherbement sélectionné de type pelouse sèche
- La plantation de jeunes plants selon la palette ci contre. Arbres densité un arbre / 9m², arbustes et d'arbrisseaux sur la moitié des surfaces seulement, densité 1 arbuste / m².

FRONT SUD

L'objectif est d'atténuer l'effet de paroi de 45 m de haut. Pour ce faire :

- Les risbermes seront plantées après fracturation du socle, apport de terre (entre 1 et 4 m, pente 3/2 à 8/1), enherbement sélectionné et plantation de jeunes plants d'arbres et d'arbustes (sur un tiers des surfaces) selon la palette végétale ci dessus. Alternance des plantations d'une risberme à l'autre et maintien de la falaise, intéressante pour l'évolution vers un milieu rupestre, sur presque 80% des surfaces
- Deux zones « d'éboulis » seront créées par élargissement des risbermes, apport de terre en appuie des falaises, enherbement et plantation selon les mêmes principes que précédemment.



COUPE AU DROIT DE LA RUPTURE DU FRONT SUD

VU pour être annexé à
l'arrêté en date 29 JUIN 2012

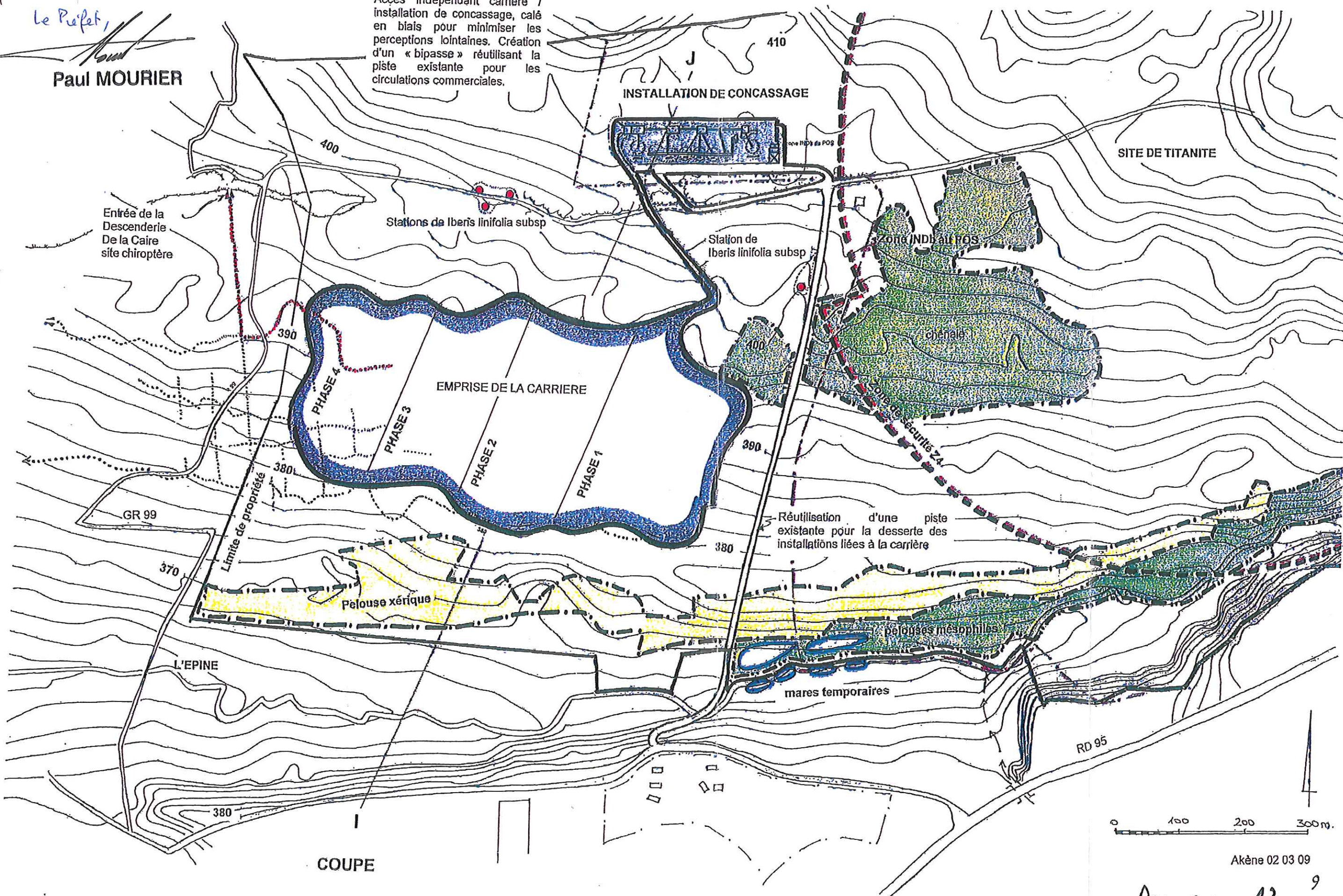
Cur 29 JUIN 2012
Toulon, le

Le Puffet,

Paul MOURIER

Accès indépendant carrière /
installation de concassage, calé
en biais pour minimiser les
perceptions lointaines. Création
d'un « bipasse » réutilisant la
piste existante pour les
circulations commerciales.

CALAGE DE L'EMPRISE DU PROJET



Annexe 13